



Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs

Communiqué de presse

La défense de la spécialité Anesthésie-Réanimation s'organise.

Le 16 janvier 2017.

La réforme du troisième cycle des études médicales menace d'exclure, à très court terme, les Anesthésistes-Réanimateurs, qu'ils soient internes ou seniors, hospitaliers ou libéraux, des réanimations et des Unités de Surveillance Continue (USC). La double qualification en Anesthésie et en Réanimation de notre spécialité est remise en cause par la répartition imposée par le Ministère de la Santé entre la filière Anesthésie-Réanimation (AR) et la filière Médecine Intensive et Réanimation (MIR), avec des postes proposés aux MIR 9 fois supérieurs aux capacités de formation sur le terrain et de postes temps plein disponibles au terme des formations délivrées !

D'ici 5 ans, les fraîchement diplômés MIR satureront les réanimations et USC, excluant de fait les Anesthésistes-Réanimateurs alors qu'ils représentent aujourd'hui la principale spécialité médicale impliquée dans la prise en charge des patients au sein de ces unités. Dans un sondage récent, 9 Anesthésistes-Réanimateurs sur 10 se sont déclarés préoccupés par cette conséquence directe de la réforme (sondage en ligne réalisé entre le 20/11/2016 et le 7/12/2016, <http://bit.ly/2jMSzKP>).

Face à cette situation inédite, en moins de 8 jours, plus de 1000 jeunes Anesthésistes-Réanimateurs ont adhéré au Syndicat National des Jeunes Anesthésistes-Réanimateurs (SNJAR). Ce mouvement d'une ampleur unique à ce jour est le signe d'une atteinte au cœur même de leur spécialité, indispensable au système hospitalier et dont l'exercice, **associant indéfectiblement anesthésie et réanimation**, participe 365 jours par an, jour comme nuit, à la qualité des soins rendus en France.

Au titre de structure représentative au sein de la profession, le SNJAR vient d'être admis au Conseil National Professionnel (CNP) de l'Anesthésie-Réanimation, organe de référence pour les tutelles. Le SNJAR s'associe au Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs Elargi (SNPHARE), à l'Inter-Syndicat National des Chefs de Clinique et Assistants (ISNCCA) et au Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs de France (SNARF) dans la remise en cause de l'arrêté du 30 décembre 2016 fixant la répartition DESAR/MIR. Les semaines qui viennent s'annoncent décisives pour la bataille dans laquelle nous sommes tous engagés.

Rendez-vous a été pris auprès de la DGOS afin de comprendre cette répartition inexplicable en termes de santé publique et de formation. Le SNJAR s'emploiera à faire entendre les revendications des jeunes Anesthésistes-Réanimateurs et sera vigilant quant à leur prise en compte par les tutelles.

L'Anesthésie-Réanimation est une et indivisible, et elle le restera.

Contact presse:

Franck Verdonk, 06 77 78 38 77, president@snjar.fr

Clément Gakuba, 06 64 00 17 20, secretaire@snjar.fr

Vincent Bruckert, 06 61 89 47 03, porteparole@snjar.fr

Président

Franck Verdonk

president@snjar.fr

Secrétaire Général

Clément Gakuba

secretaire@snjar.fr

Trésorier

Lucille Wildenberg

tresorier@snjar.fr

Vice président

Charlotte Kelway

Yohan Rebolar

Jean-Philippe Salaün

David Tonon

vp@snjar.fr

Porte-parole

Vincent Bruckert

porteparole@snjar.fr

Webmaster

Clément Gakuba

webmaster@snjar.fr

Adresse SNJAR

17, rue du Fer à Moulin

75005 Paris

www.SNJAR.fr